

Championnat Régional Cycloport 2026 Règlement de l'épreuve

L'engagement sur l'épreuve implique que le coureur ait pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses :

Article 1 : Les clubs cyclistes « le **TCM Morangis et l'AAOC de Wissous** » organisent, en collaboration avec la CTD 91 et la Commission Technique Régionale UFOLEP Ile de France activités cyclistes (CTSR) :

le Championnat Régional cycloport Route UFOLEP 2026 le dimanche 14 JUIN 2026

sur le territoire de la commune de Prunay S/ Essonne.
Circuit est de 13,5 Km

Article 2 : L'organisation est placée sous le contrôle de la CTRS d'Ile de France. Y seront appliqués les Statuts Généraux de l'UFOLEP relevant de la réglementation générale du cycloport UFOLEP - Commission Nationale.

Article 3 : Le championnat régional est ouvert uniquement aux cycloportifs UFOLEP licenciés (es) en Ile de France, y compris ceux qui ont une double appartenance, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit en adéquation avec le Règlement National UFOLEP Cycloport, sous réserve que licence et carte nationale « cycloport » **soient homologuées au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou, course « support départemental » désignée par sa CTD, et inscrite aux calendriers (départemental – régional) si celle-ci ne peut organiser de championnat départemental.**

Article 4 : Remise des dossards. Seul le coureur engagé est habilité à le retirer.

Les dossards seront remis à la salle polyvalente de Prunay sur Essonne

Tout coureur engagé doit être en possession :

- De la licence 2025/ 2026 homologuée **au moins 8 jours avant la première épreuve qualificative départementale.**
- De la carte nationale « Cycloport » 2026.
- En cas de présentation d'une carte dématérialisée, une caution dossard de 5€ sera demandée. A l'issue de l'épreuve, ces documents seront restitués ainsi que la caution en échange du dossard.

Article 5 : Chaque concurrent devra être en mesure de se dépanner seul (crevaison ou bris de matériel)

L'échange de matériel (vélo ou roue) est interdit entre concurrent ou coureur du même club.

Article 6-1: Catégories / Horaires départ / Nb de Tours / Distances

CATEGORIES D'AGES	HEURE DEPART	Distance Au Tour	Nombres de Tours	DISTANCE PARCOURUE
1ER DEPART				
Adultes 30/39 ans	8H30	13,5	6	81
Adultes 40/49 ans	8H32	13,5	6	81
Adultes 20/ 29 ans	8H34	13,5	6	81
2EM DEPART				
Adultes 17/19 ans	11H15	13,5	5	67,5
Adultes 50/59 ans	11H17	13,5	5	67,5
Adultes 60/69 ans	11H19	13,5	4	54
Adultes 70 ans & +	11H19	13,5	4	54
Adultes Féminines	11H21	13,5	4	54
Jeunes M - F 15/16 ans	11H23	13,5	4	54
Jeunes M - F 13/14 ans	11H25	13,5	2	27
Jeunes M - F 11/12 ans	11H26	13,5	0.8	10,8

Article 6-2 : Braquets pour les catégories jeunes

- 11-12 ans braquet maximum 6,40 m
- 13-14 ans braquet maximum 7,10 m
- Le blocage des braquets est interdit.
- **Contrôle :** Il est effectué avant le départ et à l'arrivée par les arbitres, avec un gabarit officiel ou deux marques sur le sol. Les vélos non conformes ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Article 7 : Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur l'épreuve. L'utilisation de matériel non homologué par l'UCI est interdite. Le non-respect de cet article entrainera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Afin de ne pas remettre en cause la sécurité de l'épreuve, toute voiture suiveuse n'appartenant pas à l'organisation et roulant à proximité du ou des licenciés de son club, entrainera la disqualification du ou des concurrent(s).

Article 9 : Les ravitaillements mobiles par voiture ou moto suiveuse, sont strictement interdits. Ceux-ci entraineront la disqualification du ou des concurrent(s) concerné(s).

Article 10 : Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée. Les arbitres de l'épreuve auront le pouvoir d'exclure tout participant ne se conformant pas au règlement et franchissant à contre sens la ligne d'arrivée. Il ne pourra pas y avoir appel.

Article 11 : Les organisateurs soulignent leur attachement au respect de la nature et de l'environnement. Afin de les préserver, tout concurrent ayant jeté ses déchets en dehors des zones vertes prévues à cet effet, c'est-à-dire sur la voie publique, sera disqualifié.

Article 12 : Cérémonie Protocolaire : Salle Polyvalente de Prunay sur Essonne

Présidée par le responsable de la CTSR Activités cyclistes de l'UFOLEP d'Île de France avec Madame la Maire.

- En présence des membres des Comités d'honneur et d'organisation.

La remise des récompenses sera effective à l'issue des épreuves des séries 1 et 2 en clôture de ce championnat régional.

Article 13-1 : Accès au Podium pour toutes les catégories.

Pour accéder au podium du championnat régional, un cycloportif ou une cycloportive doit avoir participé pour les :

Catégories ADULTES : Masculin – Féminine :

Cinq épreuves dont à minima 3 organisées en région Ile de France – Plus avoir participé au championnat Départemental de son comité ou à l'épreuve désignée comme support inscrite à un calendrier « région Ile de France ».

- Pour les participations hors Île de France, merci d'envoyer le classement ou la feuille de départ avant le régional avant le mardi 9 juin 2026 à 12h00.

Catégories Jeunes : Masculin - Féminine

Quatre épreuves dont à minima 3 organisées en région Ile de France - Plus avoir participé au championnat Départemental de son comité ou à l'épreuve désignée comme support inscrite à un calendrier « région Ile de France.

- Pour les participations hors Île de France, merci d'envoyer le classement ou la feuille de départ avant le régional avant le mardi 9 juin 2026 à 12h00.

Article 13-2 : Masculin âgé de 70 ans et plus

La CTSR propose un titre de titre de champion Régional si au moins un podium au départ. La règle des 5 courses s'applique également pour cette catégorie. Il ne peut y avoir de cumul de récompense (60 ans et plus /70ans et plus).

Article 13-3 Dérogation :

Seules les dérogations validées par la CTSR seront prises en comptes. Celles-ci devront parvenir à la CTSR avec le formulaire dûment complétées, datée et signées par le comité départemental accompagnées des justificatifs avant le mardi 9 juin 2026 à 12h00.

Article 13-4 Licéncié.e.s d'une autres fédérations ayant souscrit une licence UFOLEP à expiration du Pass

Seules les courses disputés en qualité de licencié.e. UFOLEP seront comptabilisées pour prétendre au podium du championnat régional.

Article 13- 3 : Tenue vestimentaire

La tenue de cycliste est obligatoire : maillot, cuissard aux couleurs du club, sans casquette

Sans cette tenue l'accès au podium sera refusé.

Article 14 – Protocole

Le protocole est placé sous la responsabilité du responsable de la CTSR Activités Cyclistes UFOLEP Île de France.

Les récompenses remises par les membres du comité d'honneur présents en présence du comité d'organisation

Les résultats seront proclamés par un membre de la CTRS.

Classement individuel par catégorie d'âge

- Au premier : 1 Maillot - 1 Médaille d'or – 1 Bouquet (y compris jeunes féminines)
- Au second : 1 Médaille d'argent
- Au troisième : 1 Médaille de bronze.

Classement inter Comité :

Le classement est établi au nombre de points acquis sur les podiums par les comités (classement scratch pour les féminines). En cas d'égalité la meilleure place est prépondérante.

- Le podium de la catégorie 60 ans et plus sera et celui de 70 + seront pris en compte pour le classement inter-comité
- Comité départemental classé premier : 1 coupe ou trophée
 - Coupe inter-comité à la charge du comité d'accueil : comité 91

Article 15 : Réclamations

Conformément au règlement national, les réclamations ne peuvent être émises que par le responsable du club ou de l'association.

Les réclamations écrites seront reçues par un responsable de la CTRS. Sous peine de nullité, cette réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par pli recommandé avec un chèque de caution **de 85 €** libellé à l'ordre de l'UFOLEP Île de France et envoyée à :

Mr LE FOLL Didier
responsable de la CTSR UFOLEP IdF
2 Ter rue Auguste Rey
95390 Saint Prix

Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie : Le titre sera « Gelé » et donc non Attribué

Article 16 : Engagements

Les inscriptions pour le régional s'effectue sur la plateforme jusqu'au vendredi 12 juin 2026.

Le coût de l'engagement est de :

- catégories Adultes: 12 € via la plateforme et 15 € sur place
- Catégories Jeunes : 8 € via la plateforme et 10 sur place

Sur place : Acquiescement par **chèque bancaire** à l'ordre de « AAOC WISSOUS »

Article 17: Les catégories

Catégorie Jeunes		Saison :	2026
Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2016	et le	31/12/2017
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2014	et le	31/12/2015
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2012	et le	31/12/2013
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2010	et le	31/12/2011
Catégories Adultes Masculines			
Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2007	et le	31/12/2009
Adulte masculin 20/29, nés entre le	01/01/1997	et le	31/12/2006
Adulte masculin 30/39, nés entre le	01/01/1987	et le	31/12/1996
Adulte masculin 40/49, nés entre le	01/01/1977	et le	31/12/1986
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1967	et le	31/12/1976
Adulte masculin 60 ans et plus, nés avant le	31/12/1966		
Catégories Adultes Féminines			
Adulte féminine 17/19, nées entre le	01/01/2007	et le	31/12/2009
Adulte féminine 20/29, nées entre le	01/01/1997	et le	31/12/2006
Adulte féminine 30/39, nées entre le	01/01/1987	et le	31/12/1996
Adulte féminine 40/49, nées entre le	01/01/1977	et le	31/12/1986
Adulte féminine 50 et plus, nées avant le	31/12/1976		

Article 17 – 1 : Les féminines classifiées en Open 1 et Open 2 ne peuvent participer aux championnats

Article 18: Sécurité

18 -1 - Poste secours : assuré par une unité mobile de premiers secours.

18 -2 - Sécurité des épreuves : Les épreuves seront ouvertes par des véhicules de l'organisation.

La sécurité sera assurée sur l'ensemble du parcours par des signaleurs et par la mise en place d'une signalisation spécifique.

18 - 3 – Signaleurs : L'absence de signaleurs requis sur une course ne permettra pas le départ de celle-ci pour des raisons de sécurité. La question de la sécurité est l'affaire de toutes et tous. Chaque CTD et clubs est invité à mobiliser des signaleurs pour renforcer la sécurité sur le circuit. ufolep91.cycloport@gmail.com

18 -4 - L'échauffement est formellement interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves.

Le présent règlement est élaboré pour assurer un bon déroulement des épreuves. Il appartient à chaque coureur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeants d'association ou de club d'être le garant de son application.

La CTSR Cycloport d'Ile de France